

L'an deux-mille-vingt-deux,
le 08 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-
LYOTIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD

EXCUSE :

M. MARCEAU

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-
Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la
décision modificative n° 3 du Budget Général dont les écritures sont reprises dans
le tableau ci-dessous,

n° 20221108_D_138

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Décision
Modificative n°3

- L'augmentation des dépenses d'investissement de l'opération n°111 « EP
- Mise en séparatif Côte Vieille Saint Just Malmont » suite à l'actualisation des prix
du marché pour un montant total de 3 500 €, équilibrée par un recours à l'emprunt
du même montant,

- L'inscription d'une dépense d'investissement opération 92 « Fonds de
concours » pour 100 000 €, correspondant au Fonds de Concours validé en
bureau communautaire pour la réhabilitation de la voirie du Crouzet à la commune
de Saint Didier en Velay et équilibrée par une diminution des dépenses
d'investissement du programme pluriannuel de voiries communautaire du même
montant opération 33 « Voiries et acquisitions techniques ».

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1041-01 Emprunts en euros	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
D-2041412-02-022 FONDS DE CONCOURS	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-111-011 EP MISE EN SEPARATIF COTE VIEILLE ST JUST MALMONT	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-33-022 VOIRIES ET ACQUISITION TECHNIQUE	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	100 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	100 000,00 €	103 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision
modificative n°3 du Budget Général.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,
Frédéric GIRODET

